

# PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

**PSF FFSA 2025**

**LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX  
SPORT ADAPTÉ**

*CONTACT : La Ligue de votre territoire*

# LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORT ADAPTÉ

## ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE DE SUBVENTION PSF FFSA 2025

Pour être éligible à une subvention de l'Agence nationale du Sport, le CDSA doit remplir les conditions suivantes :

- **Avoir souscrit au contrat d'engagement républicain**
- Avoir vérifié, sur son « [Compte Asso](#) », l'actualisation des quatre documents importants :
  - Les statuts du CDSA
  - La liste des dirigeants du CDSA
  - Le récépissé de déclaration du club en Préfecture
  - L'adresse officielle de son siège social.

Cette actualisation se fait via le Greffe des associations.

Il existe une liaison entre les données déposées sur le Compte Asso, celles du greffe des associations de chaque préfecture, qui tient à jour les éléments statutaires de chaque association, et également les données de l'INSEE. Elles doivent être identiques. Il est donc rappelé l'obligation de mettre à jour sur ce Compte Asso toute modification administrative qui intervient au sein de l'association. Cette liaison n'est pas instantanée lorsque les changements sont déclarés, il est donc nécessaire de vérifier en amont et d'anticiper.

Adresse mail pour contacter le greffe des associations :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R37933>

- Vérifier que le relevé d'identité bancaire (RIB) du CDSA, renseigné sur le Compte Asso soit à jour et que le nom qui figure sur le RIB corresponde bien au nom du CDSA. L'IBAN et le BIC saisis sur Le Compte Asso doivent correspondre au justificatif joint.
- Le dépôt du dossier de demande de subvention PSF 2025 doit comporter **OBLIGATOIREMENT** :
  - le numéro d'affiliation donné par la FFSA (chiffre du département - numéro d'enregistrement du CDSA par la FFSA ; exemple CD-35)
  - le projet de développement du CDSA
  - le rapport d'activité du précédent exercice approuvé en AG
  - le bilan intermédiaire ou final des actions financées dans le cadre du PSF 2024
  - le budget prévisionnel associatif de l'exercice en cours (2025 ou 2024 /2025), **équilibré et intégrant toutes les demandes de subvention aux PSF**, toutes fédérations confondues
  - le rapport financier du précédent exercice approuvé en AG

## CRITÈRES GÉNÉRAUX D'INSTRUCTION

- Être en conformité avec les statuts et le règlement intérieur de la fédération
- Respecter les actions et les critères tels qu'indiqués et le nombre de fiches-actions
- **Attention particulière portée sur les territoires carencés** ([QPV](#) / ZRR / CRTE / [Cités éducatives](#), etc)
- **Attention particulière sur les actions en direction des publics féminins**
- Liens entre le projet fédéral FFSA, le projet régional, le projet de développement du CDSA et les rapports d'activité
- Cohérence budgétaire entre rapports financiers, budget prévisionnel et budgets des actions
- Nombre de bénéficiaires des actions subventionnables licenciés FFSA (sportifs et dirigeants) de la saison sportive en cours, à la date de l'ouverture de la campagne PSF
- Atteinte **du seuil minimal de subvention** fixé par l'Agence nationale du Sport (1 500 € ou 1 000 € en territoires carencés – adresse du siège social / lieux de pratique / publics concernés) pour l'ensemble de la demande

## DÉPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Le référent régional de votre Ligue est votre interlocuteur privilégié dans ces démarches, n'hésitez pas à le contacter dès l'ouverture de la campagne.

Les CDSA devront utiliser l'outil informatique « [Compte Asso](#) » pour déposer leur demande de subvention.

Les CDSA doivent déposer leur demande avec le code régional correspondant à leur territoire (**Cf annexe 1 de la note générale**).

Un CDSA pourra déposer au maximum 5 fiches-actions dont au moins 1 pour l'objectif opérationnel « Développement de l'éthique et de la citoyenneté ». Cette fiche action peut comporter plusieurs volets.

Une 6<sup>ème</sup> fiche action sera possible si elle concerne **l'organisation des Rencontres nationales (les Championnats de France, le Défi nature, les Jeux Nationaux Sport Adapté Jeunes)**. D'une façon générale, pour les CF, les actions et budgets doivent déduire la part des SHN, afin d'éviter un éventuel double financement des mêmes actions. Cela doit être mentionné dans la FA correspondante (quelque soit la position de cette fiche action dans le dossier).

Une 7<sup>ème</sup> fiche action sera possible si elle concerne une **action spécifiquement dédiée au public féminin** relevant du Développement des pratiques, de l'éthique et citoyenneté ou du Sport Santé.

### **MODIFICATION DES REGLES DE SUBVENTION IMPORTANTE EN 2025 :**

Pour chaque subvention demandée au seuil de 1500€ ou 1000€ selon les particularités territoriales (territoires carencés) **seules 2 actions maximales** sont envisageables.

- demande totale de 1500 € (territoires ordinaires) -> 2 actions maxi de 750€ minimum chacune
- demande totale de 1000 € (territoires carencés ruraux) -> 2 actions maxi de 500€ minimum chacune

**Les demandes inférieures à ces montants ne pourront être instruites.**

## ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE DEMANDES DE SUBVENTION

Les CDSA sont chargés de :

- Accompagner des clubs et associations sportives affiliées sur leur territoire départemental.
- Ils ont également la possibilité d'émettre des commentaires sur l'ensemble des dossiers déposés par les clubs et associations implantés dans le département. Ces observations seront enregistrées par la Ligue dans l'outil d'instruction.

Le commentaire a pour but d'éclairer l'instruction sur la façon dont l'association s'implique dans la dynamique des projets du CDSA et dans le développement de la pratique sportive adaptée sur le territoire dans le cadre du projet fédéral. Ce n'est en aucun cas un avis sur la qualité des projets et des subventions demandées.

ACTIONS SUBVENTIONNABLES 2025

POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORT ADAPTÉ

Déterminés par l'Agence	Déterminés par la FFSA	Déterminées par la FFSA		
OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITIF OU MODALITE	ACTIONS SUBVENTIONNABLES	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE L'ACTION	INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION
<b>Développement des pratiques</b>	<b>Structuration du territoire</b>	Aides à la création et/ou à l'affiliation d'associations sportives / clubs FFSA	Existence d'une stratégie d'approche et d'accompagnement à la création d'association Accompagnement à la création et/ou l'affiliation FFSA Accompagnement des acteurs vers les formations fédérales	Nombre d'associations accompagnées et créées Nombre d'associations créées et/ou affiliées FFSA Nombre de projets associatifs formalisés
		Accompagnement à la formalisation des projets associatifs des clubs sport adapté	Accompagnement à la mise en adéquation du projet associatif avec le projet fédéral	Nombre de projets associatifs formalisés
		Participation au projet de l'ETR (hors accession territoriale au sport de haut-niveau)	Implication active des CTF et techniciens bénévoles dans l'ETR Référént de missions au sein de l'ETR Repérage de techniciens bénévoles mobilisables ponctuellement Lien avec les commissions nationales et participation aux regroupements proposés Accompagnement à la formation spécifique des professionnels impliqués (formation continue des CTF...)	% de CTF participant aux travaux de l'ETR % de CTF responsable d'une thématique et/ou d'une discipline Nombre de missions conduites par les techniciens bénévoles au profit de la mise en œuvre du projet ETR Nombre de réunions / visio organisées pour rendre la structuration technique du territoire opérante
	<b>Rencontres sportives compétitives et non compétitives</b>	Organisation et coordination des rencontres compétitives régionales et départementales dont Sport Adapté Jeunes « Je m'entraîne » et sélections départementales	Inscription des rencontres départementales dans le calendrier fédéral en ligne	Pour les rencontres compétitives : 3 disciplines minimum pour lesquelles la FFSA exerce sa délégation
		Organisation et coordination des rencontres non compétitives régionales et départementales dont SAJ, Activités Motrices, Sport et Autisme	Respect des programmes fédéraux SAJ, Activités Motrices, Sport et Autisme	Nombre de sportifs dont nombre de féminines, pour chaque programme Nombre de rencontres par programme (3 rencontres en Activités Motrices) Nombre de sportifs impliqués, dont féminines
	<b>Rencontres sportives nationales (compétitives ou non compétitives)</b>	Organisation des rencontres nationales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Championnats de France</li> <li>- Jeux Nationaux SAJ</li> <li>- Défi nature national</li> </ul>	Liaison avec le service Championnats FFSA Liaison avec la CSN concernée Respect du cahier des charges national FFSA	Nombre de réunions de préparation, Nombre de personnes mobilisées dans le Comité d'Organisation Local Nombre d'officiels (juges arbitres...) régionaux mobilisés, formés et licenciés FFSA Nombre de sportifs impliqués, dont féminines Impact sur le développement de la discipline sur le territoire Valorisation du travail autour des animations réalisées lors de ces évènements, avec les clubs mobilisés

Déterminés par l'Agence	Déterminés par la FFSA	Déterminées par la FFSA		
OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITIF OU MODALITE	ACTIONS SUBVENTIONNABLES	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE L'ACTION	INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION
<b>Développement de la pratique</b>	<b>Mise en place de séances d'activités en sport adapté et Savoir Rouler à Vélo (SRAV)</b>	<p>Toute action visant à prévenir les ruptures de pratiques sportives notamment chez les adolescentes et jeunes adultes ou les séniors</p> <p>Mise en œuvre du SRAV et de ses adaptations (SRAV Adapté &amp; SRAV Adapté Accompagné)</p>	<p>Sensibilisation aux bénéfices de la pratique d'une APS pour les femmes ;</p> <p>Sensibilisation à la bonne gestion de sa pratique sportive (règles, brassières adaptées, shorts,)</p> <p>Session d'apprentissage vélo de 30h :  - Licencié(e)s Sport Adapté de 6 ans à 25 ans, les scolaires (ULIS/IME/IMPRO) &amp; les adultes des foyers  - Saisie des informations sur les actions réalisées</p>	<p>Nombre de féminines participantes</p> <p>Nombre d'actions menées</p> <p>Nombre de personnes ayant suivi le cycle d'apprentissage complet délivrant l'attestation SRAV (tous les blocs)</p> <p>Nombre de personnes ayant suivi le cycle d'apprentissage complet mais avec délivrance de l'attestation fédérale SRAVAA (adapté accompagné)</p> <p>Saisie effective sur la plateforme SRAV du ministère</p>
<b>Promotion du sport santé</b>	<p><b>Animation du réseau Sport-Santé et des Maisons Sport Santé</b></p> <p><b>Mise en place du programme « Bouger avec le sport adapté »</b></p> <p><b>Actions spécifiques au sport santé en lien avec le programme national « Bouger avec le sport adapté »</b></p>	<p>Organisation de journées départementales d'échange et de promotion du programme « Bouger avec le Sport Adapté » (Cahier des Charges des journées)</p> <p>Accompagnement des clubs à l'utilisation des outils nationaux : logiciel et guide</p> <p>Actions d'accompagnement, de mise en place de programmes d'ateliers luttant contre la sédentarité, la perte d'autonomie, prévenant les maladies chroniques, ou de prévention de la santé mentale en utilisant les outils du programme</p>	<p>Déclinaison, au plan départemental, du plan/programme régional « Bouger avec le Sport Adapté »</p> <p>Utilisation du guide méthodologique de projet et du guide évaluateur</p> <p>Formations, programmes, ateliers, animations, issus du réseau FFSA, ou au sein de structures spécialisées spécifiques, mais aussi auprès de ses partenaires extérieurs à la FFSA</p>	<p>Utilisation du logiciel sport santé et de son guide évaluateur pour le recensement des établissements</p> <p>Nombre de personnes ayant intégré le programme - Utilisation de Goove avec la réalisation d'au moins un bilan à l'année.</p> <p>Nombre de journées organisées avec l'utilisation des outils nationaux et nombre de participants aux journées organisées</p> <p>Utilisation du guide « méthodologie de projet et rédaction de projets sur son département</p> <p>Nombre de formations (référents APS en ESMS, formation sur les outils d'évaluation (Goove)) mises en place, animation, d'ateliers du programme « Bouger avec le sport adapté, animation.</p> <p>Pourcentage de partenariats avec les Maisons Sport Santé du territoire</p>

<b>Développement de l'éthique et de la citoyenneté</b>	<b>Engagement des personnes en situation de handicap dans la vie associative</b>  <b>Participation aux actions de l'Académie du Sport Adapté</b>  <b>Recueil de paroles et lutte contre les Violences sexistes et sexuelles dans le sport</b>  <b>Sensibilisation des acteurs du SA aux dispositifs relatifs à la lutte contre les VSS, au harcèlement et au discriminations dans le sport</b>	Conseil départemental consultatif des sportifs	Regroupement des sportifs représentant les clubs affiliés du département Accessibilité des thématiques et des supports mobilisés pour la consultation Liaison et participation au CRCS et CNCS le cas échéant	Pourcentage de clubs représentés au CDCS Production d'un support de restitution, de liaison Contribution au Livre Blanc des CCS avec l'Académie Nombre de décisions prises par le Codir sur propositions du CDCS
		Initiatives impliquant les sportifs en situation de handicap dans la vie sportive départementale : ambassadeurs, organisateurs, encadrants, supporters, officiels, communicants...  Accompagnement à la participation à la vie associative des sportifs	Productions et publications des sportifs Implication des sportifs dans l'élaboration des projets Accompagnement des sportifs dans les instances et les formations régionales, nationales, à leur accès aux dispositifs régionaux Favoriser l'autonomie des sportifs dans leur prise de responsabilité progressive	Nombre et types de productions et publications de sportifs Nombre de sportifs impliqués dans les projets Nombre de sportifs accompagnés Nombre de sportifs impliqués dans les instances fédérales
		Participation des sportifs et des professionnels aux actions de sensibilisation et de formation de l'Académie du Sport Adapté  Participation à la formation aux Fonda'Mentaux  Participation aux formations sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport  Facilitation du recueil de la parole des sportifs	Etat des lieux des freins et leviers de la participation des sportifs avec la Ligue  Identification des aspirations, accompagnement et suivi des sportifs dans la vie associative  Contribution et diffusion de la mesure d'impact de l'Académie  Organisation de rencontres "Rand'orientation" permettant aux sportifs de découvrir le champ des possibles et les rôles au Sport Adapté  Accompagnement des sportifs aux formations sur les VSS dans le sport  Mise en place d'entretiens collectifs, individuels, porteurs de parole	Type des freins et leviers identifiés Nombre de sportifs accompagnés et impliqués dans les instances Nombre de participations aux temps d'échange et formations fédérales avec l'Académie Diffusion et transmission des données de la mesure d'impact de l'Académie Nombre de rencontres "Rand'orientation" organisées Nombre de participants Nombre d'entretiens

Les actions ci-dessous (6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> fiche) ne seront pas comptabilisées dans les 5 actions maximum et peuvent être proposées en plus.

<p><b>Développement de la pratique</b></p>	<p><b>Rencontres sportives nationales (compétitives ou non compétitives)</b></p>	<p>Organisation des rencontres nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Championnats de France</li> <li>- Jeux Nationaux SAJ</li> <li>- Défi nature national</li> </ul>	<p>Liaison avec le service Championnats FFSA Liaison avec la CSN concernée Respect du cahier des charges national FFSA</p>	<p>Nombre de réunions de préparation, Nombre de personnes mobilisées dans le Comité d'Organisation Local Nombre d'officiels (juges arbitres...) régionaux mobilisés, formés et licenciés FFSA Nombre de sportifs impliqués, dont féminines Impact sur le développement de la discipline sur le territoire Valorisation du travail autour des animations réalisées lors de ces événements, avec les clubs mobilisés</p>
<p><b>Développement de la pratique Ou Ethique et citoyenneté Ou Promotion du Sport Santé</b></p>	<p><b>Engagement des féminines dirigeantes</b></p>	<p>Toute action éducative de prévention contre les violences sexistes et sexuelles visant à destination à destination des pratiquants ayant lieu à l'occasion de manifestation sportive ou lors de pratique en ESMS</p> <p>Toute action de rencontre sportive, de sensibilisation s'adressant majoritairement aux féminines (ex : sportives, dirigeantes, arbitres, ...)</p>	<p>Utilisation d'outils de sensibilisation accessible (flyer, roll-up, stand,...)</p> <p>Implication et mise en valeur de sportive lors des actions</p> <p>Promotion de l'action et communication sur l'action (inscription au calendrier, communication sur les réseaux)</p>	<p>Nombre de pratiquants touchés et pourcentage de féminine Nombre d'actions menées</p>